

## NORMES DE PROMOTION<sup>1</sup>

Depuis l'année 2008-2009, tous les élèves de notre institution sont suivis selon deux critères pour la promotion d'un niveau à l'autre : le rendement scolaire et le comportement.

### 1. LE RENDEMENT SCOLAIRE

#### Première année du premier cycle

Pour la première année du secondaire, étant donné qu'il s'agit d'un cycle et que celui-ci se termine à la deuxième année du secondaire, le bulletin de l'élève ne doit pas comporter plus de trois échecs (ses échecs doivent se situer au-dessus de 50 %). De plus, un élève ayant trois échecs à son bulletin doit obligatoirement être suivi lors de récupération et/ou en orthopédagogie (frais à déboursier par les parents).

Si l'élève n'obtient pas la note de passage de 60 % dans une de ses matières de base, il devra obligatoirement s'inscrire à un cours d'été et le réussir.

#### Deuxième secondaire à cinquième secondaire

De la deuxième année du secondaire à la cinquième année du secondaire, l'élève doit réussir ses matières de base (français, anglais et mathématique), c'est-à-dire répondre aux attentes de fin de cycle (obtenir la note de 60 % au global).

Si l'élève n'obtient pas la note de passage de 60 % dans une de ses matières de base, il devra obligatoirement s'inscrire à un cours d'été et le réussir.

L'École secondaire de Bromptonville n'autorise pas l'inscription à plus d'un cours d'été dans une des matières de base. L'élève qui doit suivre un cours d'été dans deux matières de base ne sera pas réaccepté.

De plus, le bulletin ne doit pas comporter plus de deux échecs dont au maximum un échec parmi les matières de base.

### 2. LE COMPORTEMENT

L'élève, dans son comportement, doit respecter les règles en vigueur dans notre institution, lesquelles sont basées sur les valeurs sous-jacentes à notre Projet éducatif. Les observations pour cet aspect sont basées sur les commentaires au bulletin, le système disciplinaire en vigueur dans l'agenda, l'attitude en classe et hors classe, le comportement au pensionnat, etc. Si un élève vient à l'encontre de certains de ces critères, sa réacceptation pourrait être remise en question.

---

<sup>1</sup> La direction a toujours un pouvoir discrétionnaire dans ce dossier.